

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

La VAE est un moyen de faire reconnaître les acquis de son expérience pour obtenir un diplôme ou une certification professionnelle, partiellement ou dans sa totalité.

Vous pourrez accéder à une certification ou à un diplôme sans passer par la formation initiale et le contrôle traditionnel des connaissances.

À noter - Évolution du cadre réglementaire

La réforme de la VAE issue de la loi n°2022-1598 du 21 décembre 2022 est en cours de déploiement. Un décret du 27 décembre 2023 a modifié certaines modalités de mise en œuvre du dispositif.

Le portail national **France VAE** est progressivement déployé. Dans l'attente de son déploiement complet, certaines démarches restent spécifiques selon les diplômes. En cas de doute, il est recommandé de contacter le Service de Formation Continue et Alternance (SFCA) de l'Université de Perpignan Via Domitia : [Aide/Contact - SFCA](#)

Lorsque le diplôme est référencé sur **France VAE**, la candidature s'effectue directement sur la plateforme nationale : <https://vae.gouv.fr/> (sauf pour les agents et salariés de la fonction publique).

Avant de vous inscrire sur la plateforme FRANCE VAE, contactez l'architecte-accompagnateur de parcours (AAP) de l'Université de Perpignan : [Aide/Contact - SFCA](#)

Pour les diplômes non référencés, et les agents de la fonction publique, la démarche reste à effectuer auprès de l'UPVD en suivant les étapes ci-dessous :

Les étapes d'une VAE :

La procédure pour les diplômes de l'UPVD non intégrés dans le portail numérique France VAE est celle-ci :

- **1^{er} contact : information et orientation**

Tout commence par une phase d'informations où vous vous renseignez en détail sur la démarche VAE et son adéquation avec votre projet professionnel en contactant le SFCA : [Aide/Contact - SFCA](#)
Les candidats sont invités à consulter l'offre de formation et à identifier le diplôme le plus en adéquation avec leur expérience professionnelle.

Un premier contact et un webinaire sont proposés pour les informer sur la procédure, les calendriers, les modalités pédagogiques, le contenu, les étapes de l'accompagnement, le tarif et les financements possibles. Cette étape est gratuite.

Vous pouvez vous inscrire aux webinaires d'informations VAE via le formulaire de contact.

Les dates proposées sont :

- 1^{er} septembre 13h-14h
- 15 septembre 13-14h
- 1^{er} octobre 13h-14h
- 15 octobre 13h14h

- **Auto-positionnement et constitution du dossier du dossier de faisabilité (livret 1)**

Afin de vérifier le ciblage du diplôme le plus en adéquation avec votre expérience, vous réalisez votre auto-positionnement :

- Téléchargez la plaquette et la maquette du diplôme sur le site de l'UPVD : <https://www.univ-perp.fr/formation>
- Recherchez sur le site de France Compétences la fiche RNCP du diplôme à partir du code précisé en page 2 de la plaquette. Cette fiche précise les blocs de compétences associés au diplôme : <https://www.francecompetences.fr/>
- Vérifiez que les compétences acquises dans le cadre de votre parcours professionnel correspondent aux compétences du diplôme. Pour cela, listez les missions effectuées dans le cadre du ou des postes occupés et rapprochez-les de la maquette et de la fiche RNCP du diplôme (blocs de compétences)

- Si vos compétences professionnelles correspondent aux compétences du diplôme visé, vous nous transmettez une demande par mail à vae@univ-perp.fr avec :

* en objet : Demande de recevabilité en VAE pour le diplôme (intitulé précis !)

* dans le mail : vos motivations pour ce projet de VAE (et en quoi il s'inscrit dans un projet professionnel) et la confirmation que l'auto-positionnement a bien été réalisé.

* en PJ : votre CV

- Nous vous transmettons par mail la procédure de dépôt du dossier de faisabilité. Candidature jusqu'au 16/10 pour le jury d'avril.

- **Dépôt du dossier de faisabilité (livret1) sur la plateforme Ecandidat SFCA selon la procédure transmise par mail.**

La plateforme de dépôt des demandes de recevabilité sera ouverte pour l'année universitaire 2026-2027 du 7 septembre 2026 au 11 décembre 2026 (sauf si financement CPF, la date de fin de candidature est alors fixée au 26 novembre 2026).

Vous préciserez dans votre candidature (fiche de positionnement) si vous choisissez d'être accompagné(e) ou non par un accompagnateur VAE de l'UPVD ainsi que le mode de financement.

Si vous choisissez d'être accompagné, le conseiller VAE vous apporte son soutien et son expertise tout au long de la procédure. Un devis pourra vous être transmis en fonction des modalités d'accompagnement souhaitées.

Pour rappel, nos tarifs :

AVEC accompagnement de l'UPVD : 2.290 € pour une Licence, 2.363 € pour un Master et 2.730€ pour un diplôme d'ingénieur. Le tarif comprend les frais d'accompagnement à la constitution du livret 2 de validation (13h), les frais de jury et les droits d'inscription à l'UPVD + frais de positionnement.

SANS Accompagnement : 990€ € pour une Licence, 1.063€ pour un Master et 1.437€ pour un diplôme d'ingénieur.

Si vous choisissez d'effectuer votre parcours VAE en autonomie, vous réalisez vous-même :

- le dossier de validation (livret 2) ;
- les échanges avec le certificateur ;
- la préparation à l'entretien devant le jury VAE.

Pour rappel, seule la VAE avec accompagnement est finançable par votre CPF. Pensez rapidement à créer votre identité numérique via le site La Poste.

ATTENTION : en cas de financement via le CPF, veuillez noter que des délais de rigueur devront être respectés.

Si vous avez accepté la proposition de parcours via le CPF, un délai de rétractation incompressible de 14 jours ouvrés doit être respecté avant de pouvoir intégrer le premier atelier collectif.

Ainsi, votre date d'entrée en formation, correspondant au début de votre parcours d'accompagnement (premier atelier collectif), est déterminée en fonction de la date à laquelle vous avez accepté la proposition de parcours via le CPF, à laquelle s'ajoutent les 14 jours ouvrés de délai de rétractation.

- **Réponse de la commission pédagogique sur ma recevabilité**

La troisième étape est un moment d'attente : une commission pédagogique examine votre dossier et statue sur sa recevabilité (délai de réponse sous 2 mois).

Quels résultats sont possibles ?

1. Recevable ✓

Le candidat peut poursuivre son parcours et préparer le dossier de validation destiné au jury.

2. Non recevable ✗

Le certificateur considère que l'expérience ou les conditions requises ne sont pas suffisamment en lien avec la certification visée. Il motive sa décision.

3. Dossier incomplet 📄

Le certificateur demande des compléments (expériences insuffisamment décrites, justificatifs manquants, lien avec le référentiel mal explicité, etc.). Le dossier peut alors être corrigé et renvoyé.

- **Rédaction du dossier de validation (ancien livret 2)**

Cette étape est suivie par la rédaction du dossier de validation, ancien livret 2, qui est le cœur de votre démarche VAE. Ce document détaille en profondeur vos expériences et compétences en faisant le lien avec les attendus du diplôme visé. Le dossier et ses annexes seront déposés mon dossier et ses annexes sur la plateforme pédagogique de l'université (MOODLE).

- **Entretien avec le jury VAE**

L'avant-dernière étape est cruciale : vous présentez votre dossier devant un jury lors d'un entretien oral en présentiel. C'est l'occasion de mettre en valeur votre parcours et vos compétences.

- **Réception du résultat de mon oral : validation totale, partielle ou refusée**

Enfin, le jury rend sa décision. Trois issues sont possibles : une validation totale qui vous accorde la certification visée, une validation partielle qui reconnaît une partie de vos compétences, ou un refus de validation.

Le calendrier 2026-2027 de la VAE :

➤ Dernier délai de remise du dossier de validation :

Pour le jury du mois d'avril 2027 : jeudi 25 mars 2027 à 23h59

Pour le jury du mois de juin 2027 : jeudi 20 mai 2027 à 23h59

➤ Date prévisionnelle de l'entretien avec le jury du mois d'avril 2027 :

Du 19 au 30 avril 2027

➤ Date prévisionnelle de l'entretien avec le jury du mois de juin 2027 :

Du 14 au 25 juin 2027

L'accompagnement VAE 2026-2027

Les étapes globales de l'accompagnement – Durée : 13 heures

Notre méthode :

L'Université de Perpignan, via le SFCA, propose un programme d'accompagnement aux candidats qui souhaitent s'engager dans une démarche de VAE en mettant toutes les chances de réussite de leur côté. L'accompagnement consiste en un appui méthodologique et pédagogique à la description et à l'analyse de l'expérience du candidat, ainsi qu'à la formalisation de ses connaissances, aptitudes et compétences acquises au regard du diplôme visé.

Notre méthodologie d'accompagnement s'appuie sur une expérience terrain diversifiée, enrichie du retour des candidats dans leurs démarches de validation et de la confrontation de l'expertise de spécialistes du domaine.

Elle combine des étapes individuelles et collectives qui favorisent des phases de réflexion, d'écriture et des séances collectives qui permettent aux candidats de bénéficier de la dynamique du groupe et de l'effet miroir d'une mise en commun des techniques.

➤ Atelier collectif N°1 – Méthodologie du retour sur compétences – Durée 4h :

Présentiel OU Distanciel

- Retour sur la démarche VAE et présentation des normes universitaires,
- Méthodologie d'élaboration du livret de validation (ancien livret 2),
- Aide à la problématisation des situations rencontrées, faire ressortir les idées essentielles et démarrer la rédaction du thème,
- Questions- réponses.

Dates prévisionnelles des ateliers en présentiel (ou distanciel visioconférence (ZOOM obligatoire)) :

Atelier Collectif N°1-Groupe 1 - Vendredi 16 octobre 2026 de 8h30 à 12h30
Atelier Collectif N°1-Groupe 2 - Vendredi 20 novembre 2026 de 8h30 à 12h30
Atelier Collectif N°1-Groupe 3 - Vendredi 18 décembre 2026 de 14h à 18h
Atelier Collectif N°1-Groupe 4 - Vendredi 12 février 2027 de 8h30 à 12h30

➤ **Accompagnement individuel – Durée 5h00 :**

Les dates sont co-définies par l'Accompagnant et l'Accompagné(e), à leur convenance, dans la limite de 5h jusqu'à la date de dépôt du dossier de validation. Rendez-vous physique (sur le Campus ou hors Campus), rendez-vous en visioconférence (WhatsApp, Zoom etc..), par téléphone, par mail, au choix. Pas de planning prévisionnel.

- Retour sur l'analyse du diplôme retenu,
- Approfondissement et pistes à creuser,
- Méthodologie d'élaboration du dossier final : Cohérence du thème, mise en forme, utilisation des annexes,
- Appréciations et supervision permettant d'améliorer la rédaction du dossier.

➤ **Atelier collectif N°2 – Soutenance orale - simulation d'entretien avec jury –
Durée 4h :**

Présentiel OU distanciel

- Audition et conseils de présentation,
- Echanges et commentaires sur le fond et la forme,
- Retour sur le déroulement du jury.

Atelier Collectif N°2-1 vendredi 26 mars 2027 de 8h30 à 12h30,
Atelier Collectif N°2-2 vendredi 21 mai 2027 de 8h30 à 12h30.

A SAVOIR :

Si le candidat rencontre des difficultés pour se déplacer, l'accompagnement peut être effectué à distance (entretien téléphonique, échange de mail, Visio...).

L'entretien jury VAE ne pourra s'effectuer qu'en présentiel sur le campus principal de l'UPVD.

MEMO VAE

**La Validation des Acquis de l'Expérience
(Loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002),**
permet à toute personne qui justifie d'une activité professionnelle ou bénévole en
lien avec le diplôme sollicité de se voir reconnaître tout ou partie des connaissances et
des aptitudes exigées pour l'obtention du diplôme.
Il s'agit donc d'une procédure **de certification**.

Références :

Décret du 27 décembre 2023 relatif à la VAE

Décret n° 2024-332 du 10 avril 2024 relatif au jury et congé VAE

Arrêté du 3 juillet 2025 relatif aux modalités d'accompagnement VAE

Décret n° 2025-663 du 18 juillet 2025 définissant les conditions d'éligibilité au CPF des actions permettant de faire valider les
acquis de l'expérience

Mes dates à retenir :

Attention, les candidats seront positionnés sur l'audition du mois d'avril ou de juin en fonction
des dates d'obtention de recevabilité (candidats sans accompagnement) ou des dates
d'inscription à l'atelier collectif N°1 (candidats avec accompagnement).

	Entretien Jury d'avril 2027	Entretien Jury de juin 2027
Atelier collectif N°1 (sous réserve de la capacité d'accueil)	Vendredi 16 octobre 2026 Ou Vendredi 20 novembre 2026	Vendredi 18 décembre 2026 ou Vendredi 12 février 2027
Date butoir dossier de validation	Jeudi 25 mars 2027	Jeudi 20 mai 2027
Atelier collectif N°2	Vendredi 26 mars 2027	Vendredi 21 mai 2027

Mes contacts :

*Référente VAE : Caroline Tronyo

caroline.tronyo@univ-perp.fr

*Gestionnaire administrative et financière : Simona Brajou

simona.brajou@univ-perp.fr

*Chargée de l'accompagnement VAE et plateforme MOODLE / référente HANDICAP

helene.mary@univ-perp.fr

*MAIL GÉNÉRIQUE : vae@univ-perp.fr

document révisé le 22/09/26